

SALAIRES : 10% POUR TOUS ! RETRAIT DU « PACTE » !

Une inflation inédite frappe depuis plusieurs années la population et les salariés. Les ministres ont beau répéter à l'envi que « le pic de l'inflation » est atteint, les prix ne cessent d'augmenter ces derniers mois : +10% pour l'électricité, +11,3% pour les fournitures scolaires, +12,7% pour l'alimentation, +16% pour les fruits et légumes... Dans le même temps, les entreprises du CAC40 ont enregistré 81 milliards de bénéfices !

Dans ce contexte, le ministre de la Fonction publique M. Guérini n'a consenti qu'à une augmentation dérisoire de 1,5% de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023.

Quant à la « revalorisation historique » des enseignants dont se targuent M. Macron et Attal dans les médias, quelle en est la réalité ?

- une augmentation de l'ISAE (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves) de 96€ par mois ;
- une augmentation de la prime d'attractivité réservée aux personnels entre le 2^{ème} et le 7^{ème} échelon de la classe normale ;
- l'attribution d'une part fonctionnelle de l'ISAE pour tous les enseignants qui accepteraient d'effectuer des tâches supplémentaires dans le cadre du « pacte ».

Pour la majorité des personnels la « revalorisation » Macron-Attal se résume donc à une augmentation indemnitaire insignifiante !

Quant au « pacte », dont la totalité des organisations syndicales ont une nouvelle fois exprimé le rejet face au ministre lors d'une réunion multiplatégique le 13 septembre, il ne constitue en aucun cas une revalorisation puisqu'il conditionne une augmentation indemnitaire à des tâches supplémentaires. Pire, il remet en cause les statuts des personnels !



Ces derniers ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Force est de constater que le « pacte » ne suscite pas l'enthousiasme chez les collègues, en témoigne la pression que les IA-DASEN tentent de mettre sur les personnels pour qu'ils adhèrent à ce dispositif.

Le SNUDI-FO, avec sa fédération, appelle les personnels à se réunir pour discuter des moyens de faire aboutir ces revendications :

- 10% d'augmentation pour tous, tout de suite !
- Abandon du « pacte » !
- Arrêt des contre-réformes !

En obtenant jusqu'à 15 % d'augmentation de salaire par la grève dure, les agents de sécurité d'aéroport au Royaume-Uni, les enseignants écossais et les cheminots allemands ne montrent-ils pas la voie qu'il faut suivre ? ■



Une pseudo-revalorisation dérisoire !

Avec la pseudo-revalorisation Macron-Attal, annoncée mensongèrement comme « historique », les enseignants devraient se contenter de quelques primes qui ne sont pas prises en compte dans le calcul du montant de la pension :

- Les enseignants du 1er degré verront l'ISAE être augmentée de 96€ nets par mois... en dessous de l'inflation 2023 ! Pour la plupart des collègues, ce sera la seule « revalorisation » dont ils pourront bénéficier !
- Les enseignants jusqu'au 7ème échelon de la classe normale bénéficieront d'une augmentation de la prime d'attractivité pouvant aller de 42€ nets par mois à 126€ nets par mois... rien pour tous les autres !
- Les augmentations à la marge des taux de promotions à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle n'auraient qu'un effet très limité concernant le nombre de promus dans les départements.

Pire, les augmentations de la prime d'attractivité dans les 7 premiers échelons entraînent un tassement de l'évolution de la rémunération des personnels. Entre le 4ème et le 7ème échelon de la classe normale, chaque changement d'échelon n'aboutirait qu'à une augmentation totale d'à peine une trentaine d'euros ! (voir tableau ci-dessous)

Quant au « pacte », les indemnités versées en contrepartie de tâches supplémentaires ne constituent en rien une revalorisation !

En outre, le « pacte » est utilisé pour poursuivre la destruction de l'École publique : plutôt que de diminuer les effectifs par classe, de créer des postes de RASED, des postes dans les établissements sociaux et médico-sociaux, le ministre propose aux enseignants « pactés » d'effectuer du soutien, de prendre en charge des élèves à besoins particuliers en alourdissant considérablement leur charge de travail !

REVALORISATION
PROMIS, JURÉ CRACHÉ !
 ...



Les mesures liées au « pacte » et à la pseudo-revalorisation ont le mérite de mettre en évidence un mensonge du président Macron : contrairement à ce qu'il avait claironné durant la campagne des élections présidentielles, la totalité des enseignants ne sera pas augmenté de 10% loin s'en faut !

Le SNUDI-FO revendique une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis l'an 2000 ! ■

Echelon de la classe normale	Augmentation nette mensuelle de l'ISAE	Augmentation nette mensuelle de la prime d'attractivité	Augmentation nette mensuelle totale	Différence de rémunération totale (traitement + ISAE + primes) avec l'échelon précédent
1	+ 96 €	+ 65 €	+ 161 €	
2	+ 96 €	+ 55 €	+ 151 €	+ 258 €
3	+ 96 €	+ 93 €	+ 189 €	+ 54 €
4	+ 96 €	+119 €	+ 215 €	+ 36 €
5	+ 96 €	+ 126 €	+ 222 €	+ 36 €
6	+ 96 €	+ 113 €	+ 209 €	+ 34 €
7	+ 96 €	+ 42 €	+ 138 €	+ 32 €
8	+ 96 €	+ 0 €	+ 96 €	+ 67 €
9	+ 96 €	+ 0 €	+ 96 €	+ 127 €
10 & 11, hors-classe et classe exceptionnelle	+ 96 €	+ 0 €	+ 96 €	

Travailler (beaucoup) plus pour perdre (un peu) moins !

Publiée en plein été, la note de service du 20 juillet 2023 précise les conditions de mise en œuvre du « pacte ». Pour le premier degré, plusieurs missions différentes sont proposées aux personnels contre le versement d'une part fonctionnelle de l'ISAE d'un montant de 1250€ brut annuels pour chaque mission.

Les personnels s'y engagent sur la base du volontariat. Aucune pression, et quel que soit le poste qu'ils occupent, ne peut les contraindre à se « pacter. »

Dans leur déclaration commune face au ministre lors d'une réunion multilatérale du 13 septembre, la totalité des organisations syndicales indiquent à propos du « pacte » : « *Loin de contribuer à la revalorisation attendue par toutes et tous, il va conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels alors que la majorité est déjà en état d'épuisement avancé, comme le montrent les enquêtes de votre ministère.* »

Le « pacte » va en effet imposer aux personnels une charge de travail supplémentaire conséquente mais aussi les soumettre à un flicage permanent. ■



Missions	Horaires devant élève	Tâches supplémentaires prévues par la note de service	Des remises en cause statutaires
Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6e	18 heures	Les personnels devront non seulement encadrer et élaborer les séances, assurer le suivi des élèves, évaluer leurs progrès mais aussi participer aux réunions de coordination et de concertation avec les professeurs de français et de mathématiques concernés ! Par ailleurs, en fin de mission, un bilan d'activité est remis au chef d'établissement en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale.	L'intervention de PE au collège a justifié une modification du statut particulier des PE qui ont maintenant le collège comme champ d'intervention... Les projections d'emploi du temps possibles (le mercredi matin, le soir...) sont intenable.
Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 heures	Les personnels, s'ils accompagneront les élèves dans la réalisation de leurs devoirs, devront aussi participer aux réunions de coordination de Devoirs faits et assurer le suivi des élèves et le lien avec les professeurs de la classe des élèves. En fin de mission, un bilan d'activité est remis au chef d'établissement.	Le temps de déplacement n'est pas intégré dans le temps de service ni les temps de réunions, les comptes rendus, la participation au conseil école-collège...
Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 heures	Les collègues s'engagent eux aussi à remettre un bilan d'activité à l'IEN.	Avec son bilan à rendre, cette mission est désormais soumise à une obligation de résultat avec un objectif de « solide maîtrise des savoirs fondamentaux. »
Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux	24 heures	Les personnels seront contraints d'assurer la communication avec l'équipe éducative et les familles et, comme pour les autres missions, de remettre un bilan d'activité à l'IEN.	Mission qui s'inscrit dans la logique des APC en y ajoutant, là-aussi, une logique d'obligation de résultat et de comptes à rendre à la hiérarchie.
Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/	Les enseignants devront, outre la coordination et la prise en charge des projets, effectuer les travaux de conception, d'animation ou de coordination des équipes pédagogiques y participant.	Cette mission est réservée aux écoles inscrites dans les projets territoriaux. Elle sera réservée à un coordonnateur dont la charge de travail dépendra des pressions locales.
Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/	Les collègues devront non seulement accompagner les équipes dans la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique et éducative, produire et diffuser des ressources pédagogiques adaptées à destination des équipes pédagogiques, contribuer à l'identification des besoins et des réponses à apporter aux élèves mais aussi remettre en bilan à l'IEN en fin de mission.	Les enseignants concernés sont des "personnels ressources", chargés de trouver des "solutions", en lieu et place de la prise en charge de ces élèves par des enseignants spécialisés.

Les personnels n'acceptent pas !

Motion d'école en Haute-Garonne

Réunis en conseil des maîtres ce jour, nous souhaitons exprimer par cette motion notre rejet du « pacte » Macron-Ndiaye et de sa logique. Le pacte n'est pas une revalorisation salariale. La seule vraie revalorisation de nos salaires est l'augmentation de la valeur du point d'indice pour tous.

En refusant d'augmenter nos salaires à minima à hauteur de l'inflation et en ne nous accordant qu'une aumône de 1,5%, le ministre Ndiaye pense pouvoir imposer son pacte :

- qui divise les collègues entre eux ;
- qui remet en cause notre statut en nous proposant entre autre de faire des heures de soutien au collègue ;
- qui tente de nous faire prendre en charge les missions des enseignants spécialisés qu'il supprime à tour de bras.

Nous refusons :

- De travailler plus pour perdre un peu moins, alors que notre charge de travail est déjà conséquente !
- De nous retrouver en concurrence les uns avec les autres
- D'aller travailler au collège avec des élèves de 6ème alors que nous sommes professeurs des écoles.

Nous opposons au « pacte » nos revendications :

- Une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice : nous voulons 10% pour tous sans contrepartie comme le président Macron l'avait annoncé ! Le Président trouve 413 milliards d'euros pour l'armée, il doit pouvoir trouver de quoi rémunérer correctement les enseignants français !
- Des créations massives de postes pour alléger les effectifs, assurer les remplacements, renforcer les RASED et créer les centaines de places nécessaires qui manquent dans les établissements sociaux et médico-sociaux. ■

Motion d'école dans le Maine-et-Loire

Nous avons été sollicités par notre inspectrice de circonscription pour répondre à la demande ministérielle d'assurer des heures de soutien en français et en mathématiques à partir de la rentrée 2023 à des élèves de 6ème, et ce dans le cadre du « pacte ».

Pour les raisons suivantes, nous donnerons une réponse négative à notre inspectrice à cette proposition de travailler au collège l'an prochain :

- Nous demander de travailler au collège ne fait pas partie de nos missions de professeurs des écoles et nous tenons à préserver notre Statut.
- Travailler au collège alors que les conditions de travail se dégradent de plus en plus (manque de remplaçants, missions qui s'alourdissent...), ajouterait de la fatigue alors que nous sommes déjà au bord de l'épuisement.
- Nous demandons avant tout l'augmentation significative de notre traitement par la revalorisation du point d'indice sans contrepartie. ■



Motion d'école dans le Val-d'Oise

Nous refusons collectivement le pacte Ndiaye et sa mise en œuvre. Nous demandons son retrait. Pourquoi ?

Pour bénéficier de primes, nous devrions accepter des tâches supplémentaires, des missions qui alourdissent la charge de travail déjà trop importante, au premier rang desquelles « assurer les sessions hebdomadaires de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques qui seront mises en œuvre pour tous les élèves de 6ème à la rentrée et participer au dispositif Devoirs faits (accompagnement au travail personnel) notamment en classe de 6ème. »

Nous sommes enseignants du 1er degré, nous refusons de devenir interchangeables en acceptant des missions dans le 2nd degré.

Avec le pacte, nous constatons :

- qu'il faudrait accepter de travailler plus pour perdre un peu moins ;
- que les missions du pacte placent les personnels dans des situations de concurrence ;
- que c'est une attaque sans précédent contre nos statuts et contre l'Ecole publique.

Avec l'ensemble des organisations syndicales de l'Education nationale, nous refusons le pacte : « Nous revendiquons de véritables augmentations salariales en particulier par l'augmentation du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation. »

Nous exigeons une revalorisation immédiate et inconditionnelle, à minima à hauteur de l'inflation pour commencer. ■

Prenons position collectivement dans nos écoles !